



Saint Germain-Infos

Juillet - Août 2020

N° 43

HONNEUR A NOTRE CENTENAIRE

C'est en compagnie de deux de ses adjoints, Mme La Louze et M. Charpentier que Danièle Mary, maire est venue souhaiter un joyeux anniversaire pour ses 100 ans à Mme Suzanne Segouin en février dernier.

Née à Bellou-le-Trichard le 27 février 1920, Suzanne Héraclite s'est mariée avec Henri Segouin le 29 octobre 1940. De cette union sont nés trois enfants : Michel - Arlette - Daniel.

Avec ses cinq petits-enfants, onze arrières petits-enfants et un arrière-arrière petit-fils, Madame Segouin vit paisiblement à son domicile. Toujours bien alerte, notre centenaire passe ses après-midis à jouer aux cartes ou au triomino avec ses voisines et amies. Venant de Bellou-le-Trichard, Mme Segouin a habité en notre commune au lieudit « La Huttière » puis à « Gué-bas » pendant une quinzaine d'années, là où sont nés ses enfants. Après un déménagement sur Gémages, au lieudit « La Cosnerie », elle s'est retirée avec son mari dans le bourg de Gémages. Elle a rejoint notre commune « il y a 32 ans déjà », c'était en 1988 !

Toutes nos félicitations ! Les membres du conseil municipal vous souhaitent de passer encore de nombreuses années en bonne santé.



Éditorial

Madame, Monsieur,

Depuis plus d'une dizaine d'années, vous aviez l'habitude de recevoir notre bulletin municipal en juin. En raison de la Loi d'urgence prise après l'apparition du coronavirus, le second tour des élections municipales a été reporté au 28 juin dernier. Les conseillers élus en 2014 ont donc vu leur mandat prolongé jusqu'à ce second tour avec toutefois l'interdiction de se réunir. La vie municipale s'est un moment arrêtée, les activités des agents communaux se sont limitées aux affaires urgentes. Ils ont toutefois assuré la continuité des services publics tels que le suivi de l'assainissement collectif, le nettoyage de l'aire de tri sélectif ou encore le vidage des poubelles ... Les tontes des pelouses ont été arrêtées un temps, puis il a été possible de faire revenir les agents pour la reprise des activités avec mesures de distanciation, utilisation des gestes « barrières », protocole de désinfection, arrivées et départs alternés ...

Au cours de la période de confinement, de nouvelles difficultés ont surgi : accroissement des problèmes de voisinage, développement de l'anxiété chez certains sujets plus fragiles. A contrario, une entr'aide s'est mise en place entre certains voisins. Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont proposées pour aider, même si celles-ci n'ont pas été ultérieurement sollicitées car de nombreux réseaux de voisinage se sont rapidement créés. Une liste de bénévoles est constituée et je ne manquerai pas de leur faire appel si le besoin s'en faisait sentir. Encore MERCI !

Ce premier bulletin 2020 dont la parution a été retardée pour les motifs sus-évoqués, va vous permettre de mieux connaître le nouveau conseil municipal composé de cinq conseillers sortants et de dix nouveaux élus. Le prochain bulletin paraîtra comme d'habitude avant Noël.

Bonne lecture à Tous.

Danièle MARY

Maire de Saint-Germain-de-la-Coudre

Le Garden est ouvert ...



midi et soir du lundi au jeudi, et uniquement le midi les vendredis et samedis.

Tél : 02.33.73.09.31

Cette nouvelle offre de restauration complète l'activité du restaurant « La Tête Noire », ouvert tous les midis du mardi au dimanche, ainsi que les vendredis et samedis soirs. Réservation possible les autres soirs, pour 6 personnes minimum, en appelant avant midi le 02.33.85.65.46.

SOMMAIRE

P 2 : Notre centenaire à l'honneur ...

P 3 : Editorial - « Le garden »

P 4 : Les réunions du Conseil Municipal

P 5 : Le compte administratif 2019

P 6 : Orientations budgétaires pour 2020

P 7 : L'inventaire du legs Bru

P 8 et 9 : Le nouveau Conseil Municipal

P 10 : Réunions du nouveau Conseil

P 11 : La restauration du bâtiment bois

P 12/13 : Infos sur les principales productions locales

P 14 : Comment obtenir une carte de lavage - Le Comité des Fêtes

P 15 : Générations Mouvement

P 16 : Ecole des Cormiers - Association Sportive Germinoise

P 17 : Les équipements sportifs et de loisirs

P 18 : Registre des Personnes Vulnérables

P 19 : Etat Civil - Nécrologie

P 20 : Pour le bonheur de tous ...

| * pouvoir à | 22 Janvier | 9 Mars | | 29 Juin |
|-----------------------|------------|-----------------|---|---------|
| Danièle Mary | X | X | Période de confinement Aucune réunion en présentiel ne pouvait avoir lieu | X |
| Christine La Louze | X | X | | X |
| Jean Charpentier | X | X | | X |
| Kévin Fouquet | X | *J. Charpentier | | X |
| Evelyne Bourlier | X | *M. Mary | | X |
| Nathalie Lureau | Absente | *C. La Louze | | Absente |
| Michel Mary | X | X | | X |
| Arnaud Poitrimol | Absent | X | | Absent |
| Alain Hoyau | Absent | Absent | | Absent |
| Marcel Gesne | X | X | | X |
| Jean Fred Crouzillard | *D. Mary | X | | X |

Délibérations majeures

22 Janvier 2020

Examen et approbation du rapport N° 4 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Station service :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Bâtiment bois 7 rue Germaine de Courson :
- Passation d'un marché pour sa rénovation
- Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine.

Personnel communal :

- Création d'un poste Adjoint Technique à temps complet et suppression du poste à temps non complet
- Autorisation de procéder aux dépenses d'investissement avant vote des Budgets Primitifs 2020.

9 Mars 2020

Service Assainissement :

- Compte de Gestion 2019
- Compte Administratif 2019
- Affectation des résultats

Budget annexe station service :

- Compte de Gestion 2019
- Compte Administratif 2019
- Affectation des résultats

Commune :

- Compte de Gestion 2019
- Compte Administratif 2019
- Affectation des résultats

Inscription en investissement des dépenses inférieures à 500 €.

logement 2 rue de la Coudre. : fixation du loyer -
Renouvellement du parc informatique de la mairie.

Assainissement : maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées secteur Le Beauchet - Chemin de la Papillonnière.

Autorisation d'installation d'une terrasse commerciale : le bistrot du Perche.

Demande de modification d'un lieudit.

29 Juin 2020

- Service assainissement : budget primitif 2020
- Station-service : budget primitif 2020
- Commune :
Budget primitif 2020
Vote des taux d'imposition
Remboursement caution salle des fêtes (Covid 19).
Remises sur loyers (Covid 19).

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous vous informons qu'en raison de la pandémie (Covid 19), les établissements recevant du public (salle des fêtes) ne sont toujours pas autorisés à recevoir des soirées dansantes, seuls les repas y sont permis à la condition que les convives soient distants d'un mètre de leurs voisins.

Le compte administratif 2019

Excédent de fonctionnement 2018 reporté au 01.01.2019

544 620.95 €

Dépenses 2019

478 239.89 €

Recettes 2019

564 458.36 €

en excédent de fonctionnement au 31.12.2019

630 839.42 €

et

- 436 426.37 €

en déficit d'investissement

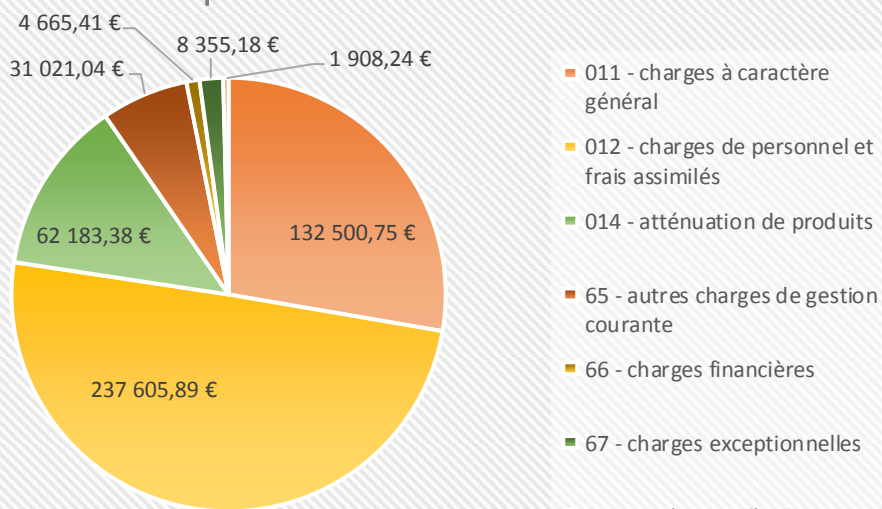
Soit un excédent global de clôture de

194 413.05 €
au 31/12/2019

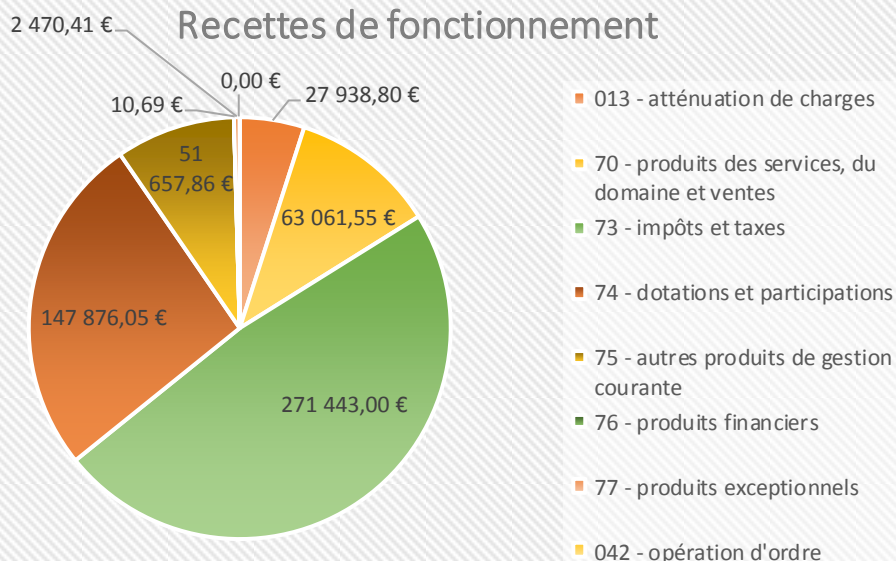
+

75 700 € à percevoir au titre des restes à réaliser

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Parmi les investissements réalisés en 2019, retenons les plus importants :

- Acquisitions : Garage Gâche (20 000 €), rampe amovible pour l'église (1 317,34 €), nouveau radar pédagogique route de Bellême (1 568,42 €), borne de recharge pour véhicules électriques.
- Travaux : défrichage du parc permettant l'accès à la maison 5 rue Germaine de Courson (12 158,40 €), fourniture et pose de fenêtres - logement 8 place Saint Nicolas (3 500 €), busage et enrobé des trottoirs rue Germaine de Courson (12 535,80 €), réalisation d'un nouveau terrain de pétanque (6 264,46 €).

Vote du budget primitif

Taxe sur le foncier bâti

14,27%

Taxe sur le foncier non bâti

29,39 %

Les orientations budgétaires pour 2020.

En temps normal, le vote des budgets de l'année en cours s'effectue au plus tard le 15 avril. La loi d'urgence publiée le 23 mars 2020 a reporté la date limite au 31 juillet 2020. Toutefois, le vote des taux des taxes foncières devait impérativement intervenir avant le 3 juillet. C'est pour ce motif que les budgets primitifs ont été présentés et votés le 29 juin par les conseillers municipaux du mandat 2014-2020 dont les fonctions ont été prolongées par la loi d'urgence, en présence des nouveaux élus.

Si les taux d'imposition des taxes foncières sont restés stables de 2007 à 2019, le conseil municipal a décidé une très légère majoration de ces taux pour 2020. Ils passent de 14.12 % à 14.27 % et de 29.06 % à 29.39 %. Cette augmentation s'explique notamment par la baisse estimée des produits encaissés en 2020 (pertes de locations de la salle des fêtes et pertes de loyers) et les nouvelles dépenses engendrées par les mesures de protection imposées par la pandémie Covid 19 (achats de masques, de gel hydro alcoolique ...).

Ce budget reprend essentiellement les actions prévues en 2019 et non achevées, les nouveaux projets seront élaborés avec la nouvelle équipe municipale.

La maison de la famille Bru

Les travaux de réfection de la toiture de la maison située 5 rue Germaine de Courson ont commencé au début du déconfinement.

C'est la Sarl Provost-Haincourt qui assure, pour un montant de 18 330.80 €, la reprise des pannes, du lattage et la remise en place des couvertures en tuiles et en ardoises.

Ce premier chantier permettra la mise hors d'eau de la bâtisse qui a souffert des intempéries et la commune pourra ainsi continuer la réhabilitation de cette maison selon les dernières volontés des défunts.

Le terrain qui l'entoure a fait l'objet d'un débroussaillage. Des arbres jugés dangereux ont été abattus, d'autres élagués par l'entreprise Julien-Legault pour un montant de 12 158.40 €. Les employés communaux assurent désormais l'entretien périodique de ce parc.



L'inventaire du legs BRU se poursuit ...

La période de confinement a été mise à profit par les conseillers municipaux pour débiter le tri et l'inventaire des biens mobiliers du legs.

La totalité des objets ayant appartenus aux deux frères, stockés soit à Paris dans l'appartement de Raymond, soit dans la maison où vivait Claude, le menuisier, 5 rue Germain de Courson avait été acheminée dans les greniers de la mairie.

Seuls les meubles, en très mauvais état au moment de l'acceptation du legs, n'ont pu être déplacés.

La vaisselle est pratiquement inventoriée et placée sur étagères dans la mairie, le nouveau conseil municipal sera amené à se prononcer sur le devenir de ces objets.

Quelques uns des plus beaux objets ...



le tableau signé Fleury qui a fait couler un peu d'encre mais aussi beaucoup de salive.

Danièle MARY**MAIRE***Commune de Saint-Germain-de-la-Coudre**Présidente de droit de toutes les commissions municipales**Présidente du CCAS**Déléguée de la commune au Territoire de l'énergie de l'Orne**Quatrième vice-Présidente de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand**Avec délégations pour la gestion de l'urbanisme, la mise en place du PLUi, le « SPANC » et « Gémap »**Deuxième vice-Présidente du SICTOM en charge des finances**Membre du bureau de l'Association des maires ruraux de l'Orne**Membre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale***Le nouveau Conseil Municipal****Jean-Fred CROUZILLARD - 1er Adjoint**

Délégation pour : la comptabilité publique, la gestion et le suivi de la station-service, la voirie communale et communautaire et tous dossiers pour lesquels le Maire se trouverait directement concerné.

Commissions : finances, travaux et bâtiments communaux, voirie et réseaux, information et communication, SIAEP (suppléant).

CDC : Membre du Conseil communautaire.

Kévin FOUQUET - 2ème Adjoint

Délégation pour : la gestion et le suivi des installations sportives et de loisirs, le suivi des chemins de randonnées, la gestion de la salle des fêtes (état des lieux et remises de matériels) et les fêtes et cérémonies.

Commissions : finances, travaux et bâtiments communaux, voirie et réseaux, TE61 (suppléant).

**Thomas JOUBERT****Commissions :**

- Finances
- Voirie et réseaux

**Christine LA LOUZE****Commissions :**

- Finances
- Travaux et bâtiments communaux
- Information et communication
- Membre du CCAS

**Philippe ROUSSEL****Commissions :**

- Finances
- Information et communication



Martine BOULAY

Commissions :

- Finances
- Travaux et bâtiments communaux
- Voirie et réseaux
- SIAEP (suppléante)



Patricia GUÉRIN

Commissions :

- Finances
- Travaux et bâtiments communaux
- Information et communication
- Membre du CCAS
- CNAS (suppléante)



Mickaël PFEUFFER

Commissions :

- Finances
- Travaux et bâtiments communaux
- Voirie et réseaux
- Délégué défense



Michel MARY

Commissions :

- Finances
- Travaux et bâtiments communaux
- Voirie et réseaux
- SIAEP (suppléant)



Alain GROSPIRON

Commissions :

- Finances
- Travaux et bâtiments communaux
- Voirie et réseaux



Frédérique PAGA-GUERRA

Commissions :

- Finances
- Voirie et réseaux
- Information et communication
- Membre du CCAS



Isabelle AMATO

Commissions :

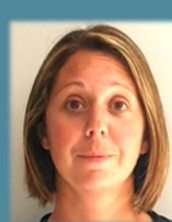
- Finances
- Voirie et réseaux
- SIAEP (suppléante)
- Déléguée du CNAS
- Déléguée sécurité routière



Pauline RENO

Commissions :

- Finances
- Travaux et bâtiments communaux



Sandrine POITRIMOL

Commissions :

- Finances
- Voirie et réseaux
- Membre du CCAS

Plusieurs élus du précédent mandat ne se sont pas représentés aux dernières élections municipales.

Durant 6 mandats (plus de 37 ans) pour Jean Charpentier et Marcel Gesne,

Durant 2 mandats (plus de 13 ans) pour Evelyne Bourlier,

Et le temps d'un mandat pour Arnaud Poitrimol Nathalie Lureau et Alain Hoyau

ils ont donné de leur temps libre en participant à la gestion de la commune et à l'action municipale,

Qu'ils en soient vivement Remerciés !

Ces réunions du conseil municipal se sont tenues à la salle des fêtes, spécialement aménagée pour respecter les gestes « barrières » et les règles de distanciation. (Covid 19)

Une plaque « Eau potable » sera posée sur la fontaine prochainement



Deux réunions en 6 jours ...

Le 3 juillet, tous les conseillers municipaux élus les 15 mars et 28 juin se sont réunis sur convocation du maire sortant pour procéder à l'élection du maire et des adjoints pour le mandat 2020-2026. Présidée par Michel Mary, doyen de l'assemblée, les 15 conseillers, chacun leur tour à l'appel de leur nom se sont rendus dans l'isoloir, pour préparer leur vote. Madame Danièle Mary, maire sortante, a été réélue dès le 1er tour, avec 15 voix pour un 3ème mandat.

Prenant alors la présidence du conseil municipal, Mme Mary a organisé le vote pour la détermination du nombre d'adjoints. Ce nombre ne pouvait être supérieur à 30 % de l'effectif du conseil municipal soit 4 adjoints maximum.

Résultats du vote : 13 voix pour 2 adjoints, 2 voix pour 3.

Ont été élus dès le 1er tour :

M. Jean-Fred Cruzillard, premier adjoint par 14 voix

M. Kévin Fouquet, second adjoint, avec 12 voix.

Compte tenu du retard pris par la période de confinement et des périodes de congé, le conseil municipal fût aussitôt convoqué pour une seconde réunion qui s'est déroulée le **8 juillet**, à la salle des fêtes, dans les mêmes conditions de distanciation que la précédente, avec un conseil municipal au complet.

Au cours de cette réunion, le conseil a constitué les différentes commissions puis désigné les représentants de la commune dans différents organismes ou instances (voir les attributions de chacun pages 8 et 9).

De nouveaux bancs publics et une fontaine agrémentent désormais la Place Pierre Veau.



La réhabilitation du bâtiment bois est en cours ...



Reprise des soubassements par l'entreprise Perche-Couverture



Soubassement et remplacement de l'IPN par un poteau



Remplacement d'une panne sablière

Démontage des anciens chevrons



Coût des travaux
63 805.46 € HT.

Opération soutenue
financièrement par

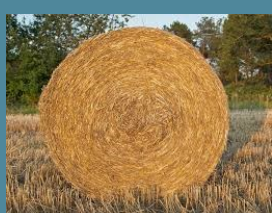
L'ETAT
au titre de la
*DETR **

31 902.50 €

et

La Fondation du
Patrimoine
au titre du Fonds
Région
Normandie :
Patrimoine
Vernaculaire

19 142 €



La paille ou le foin ?

Le cœur de l'été est propice aux balades champêtres, mais qui connaît (bien) les céréales qui nous entourent ? Ce petit article est là pour ceux qui ont envie d'en savoir plus.

L'Orge commune (*Hordeum vulgare*)

est une céréale à paille, plante herbacée qui fait partie des plus anciennes céréales cultivées.

À noter que le mot « orge » s'emploie au féminin, sauf lorsque l'on parle d'orge mondé ou d'orge perlé.

L'orge est caractérisée par ses épis aux longues barbes ; c'est également l'une des plantes qualifiées d' « herbe à chat » par le langage populaire.

L'avoine commune (*Avena sativa* L) est une céréale qui peut être cultivée comme céréale d'hiver ou de printemps.

C'est une plante relativement exigeante qui ne doit pas être installée sur sols pauvres sans apport de fumier ou d'engrais. De plus, l'avoine ne supporte pas la submersion ou l'engorgement. Elle ne doit pas être cultivée en milieu inondable et sur sols très lourds qui favorisent l'engorgement. Enfin, l'avoine se développe assez mal sous ombrage, dans les associations trop denses.

Le blé

« **Blé** » est un terme générique qui désigne plusieurs céréales appartenant au genre *Triticum*. Ce sont des plantes annuelles de la famille des graminées. Le mot « blé » désigne également le « grain » (caryopse) produit par ces plantes.

La moisson

La paille est la partie de la tige des graminées coupée lors de la moisson et rejetée, débarrassée des graines, sur le champ par la moissonneuse-batteuse, dans le cas de récolte mécanisée. La partie de la tige, de faible hauteur qui reste au sol s'appelle le chaume (en botanique, on appelle *chaume* la tige des graminées).

La paille, sous-produit agricole, peut être récoltée. Les principaux usages sont :

- la litière pour le bétail (bovins, porcins, ovins et équins), qui forme ainsi la base du fumier utilisé comme fertilisant et amendement organiques des sols.
- le fourrage pour les ruminants dans un cadre spécifique (en cas de nécessité) et, pratique en renouveau, de matériau pour la construction des bâtiments agricoles ou de véritables maisons. Le torchis peut inclure de la paille.



La paille peut aussi être enfouie, laissée sur place et ainsi contribuer à la vie biologique du sol et à la conservation de ses qualités agronomiques (taux de matière organique et aération par les vers de terre).

La hauteur du chaume dépend du réglage en hauteur de la barre de coupe de la moissonneuse-batteuse, selon principalement si l'on désire ou non récolter un maximum de paille. Cependant, sur une parcelle de terre comportant des trous ou ornières, le réglage sera haut afin d'éviter de casser la barre de coupe.

Certaines moissonneuses-batteuses sont équipées d'un ou de deux broyeurs (ou hache-paille) :

- à l'avant de la machine, sous la barre de coupe, entre celle-ci et les roues avant,
- à l'arrière, à la sortie de la paille.

Le broyeur avant facilite le déchaumage en hachant le chaume. Le broyeur arrière hache et éparpille la paille, idéalement de façon uniforme.

Après la moisson, les agriculteurs procèdent au déchaumage, qui consiste en une façon superficielle, souvent à l'aide d'outil à disques, ou déchaumeuse, destinée à accélérer la décomposition du chaume et des restes de paille. Ce déchaumage accompagne éventuellement un semis de couvert. Le déchaumage a également pour fonction de permettre la germination des graines non récoltées et de certaines adventices, ce qui permet de réaliser un faux semis. Ainsi ces graines ne viendront pas concurrencer une future autre culture. Il est aussi possible de ne pas déchaumer et de réaliser un semis direct d'un couvert ou de la culture suivante.

Le maïs est une plante exigeante en soins et en travail, sa culture nécessite du matériel et donc des investissements importants, la mise en place de système d'irrigation (en zone non tropicale), le remplacement des cultures traditionnelles. Elle implique de respecter certains indices agro climatiques et nécessite un lien plus fort avec les sociétés semencières, puisque la semence hybride doit être achetée chaque année pour permettre une meilleure productivité.



Le torchis



COMMENT OBTENIR UNE CARTE DE LAVAGE

Il est possible à toute personne ne disposant pas de CB de se procurer à la mairie une carte de lavage utilisable sur notre station.

Cette carte est créditée du montant souhaité (plafond 200 €).

Pour cela, il vous suffit de :

- Prendre connaissance du règlement intérieur et de le signer
- Fournir la copie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile
- Opter pour le prélèvement bancaire (mandat à compléter/à signer) et joindre un RIB



Le Comité des Fêtes

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est tenue le **24 janvier 2020**.

Le nouveau bureau est composé de :

- M. Jean-Yves CABARET, **Président**
- M. Jean CHARPENTIER, **1er Vice-Président**
- M. André GRIGNON, **2ème Vice-Président**
- Mme Pauline RENO, **Trésorière**
- M. Michel MARY, **Trésorier adjoint**
- Mme Émilie ROUSSEL, **Secrétaire**
- Mme Jacqueline LECOURBE, **Secrétaire adjointe**



En raison du Covid 19, la Fête de la musique et le repas du 14 juillet ont été annulés. Le comité des Fêtes se réunira prochainement pour prendre une décision sur le maintien ou non de la fête communale vide-greniers, brocante prévue le 18 octobre 2020.

Généralions Mouvement

Quelques nouvelles de notre club qui a vécu un second trimestre 2020 avec les difficultés dues au COVID 19.

Les activités de notre association ont toutes été suspendues après notre dernière réunion club du 5 mars 2020. Peu d'adhérents étaient présents car l'information sur le méfait du Coronavirus avait commencé à circuler via les médias.

Le bureau a donc provoqué une réunion extraordinaire le 12 mars 2020 et a pris l'initiative d'annuler ou de reporter toutes les activités prévues jusqu'à fin juin : le LOTO du 29 mars reporté au 4 octobre 2020, le repas dansant du 9 avril offert aux adhérents reporté sur celui du 10 décembre 2020 et le voyage du 24 juin concocté avec le Canton **Saumur entre Saveur & Savoirs** sur la région d'Angers a été annulé, ainsi que toutes les marches. Les voyages proposés par Généralions Mouvement d'Alençon ont été reportés à 2021. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à transmettre vos questions que nous ferons suivre.

Toutes ces mesures ont été prises pour le bien de tous et la sécurité a primé avant tout. Notre Maire, Madame Danièle Mary nous a encouragés dans ce sens puisque les mesures prises par le conseil venaient largement conforter notre décision avec entre autres la fermeture de la salle des fêtes aux associations et autres groupes.

Avec le respect des mesures sanitaires durant les mois à venir pour le déconfinement, nous aurons donc le plaisir de nous retrouver à la salle des fêtes pour **reprise du club le 10 septembre 2020**. Ne soyez pas étonnés si je précise aussi souvent l'année 2020, **car bien des activités Cantonales et Régionales ont été reportées à 2021**.

Je vais profiter du présent bulletin d'information de notre commune pour vous redonner la liste des personnes élues au bureau de notre Club le 09 janvier 2020.

Madame Monique ROTHGANGL

Madame Evelyne BOURLIER

Madame Lucienne PERDU

Madame Jacqueline LECOURBE

Monsieur Jean Charpentier

Monsieur Michel Mary

Monsieur Yves Lambert

Présidente

Trésorière

Secrétaire

Vice-Présidente

Trésorier adjoint.

Secrétaire adjoint

Chargé de logistique

Lors des réunions club nous avons toujours autant de plaisir à nous retrouver et ainsi partager de bons moments et échanger des nouvelles de tous, mais là il a fallu laisser de côté ces réunions et ce sont les téléphones portables ou PC qui ont pris le relais avec échanges de sms ou email et qui nous ont permis d'avoir des nouvelles de tous, notre réseau a bien fonctionné et cette solidarité est encourageante. Merci à tous ceux qui y ont participé.

Donc pour confirmation, notre club du 3^{ème} âge Généralions Mouvement St Germain de la Coudre/ Gémages **restera fermé** jusqu'au 10 septembre 2020 date à laquelle nous nous retrouverons à la salle des fêtes pour partager un agréable moment. Nous en profiterons pour vous remettre le programme des activités retenues jusqu'au mois de décembre 2020, voir même quelques informations sur 2021.

N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous rendre visite à la salle des fêtes lors des journées club.

Surtout restez prudents et au plaisir de vous revoir.

Monique Rothgangl



Possibilité d'adhérer à tout moment à l'association



Galette des rois 2020



Repas de Noël 2019

Fin d'année à l'école des Cormiers



Les derniers mois ont été très particuliers puisque seuls les élèves de GS/CP et CM2 ont pu être accueillis et reprendre les cours à partir du 11 mai puis se sont ajoutés les élèves de CE1/CE2 et CM1 à partir du 2 juin et enfin les PS/MS à partir du 22 juin. L'accueil était conforme aux protocoles sanitaires dans le respect des gestes barrières.

L'équipe éducative a profité de ces quelques derniers jours avec tous les élèves pour dire « au revoir » aux CM2 et pour les féliciter de leur travail effectué pendant leurs années

en primaire tout en leur souhaitant une belle rentrée au collège.

Les enseignants ont remis aux élèves de CM2 un livre sur les fables de la Fontaine ainsi qu'un diplôme valorisant leur qualité première.

A cette occasion, tous les élèves ont chanté « l'hymne » de l'école des Cormiers.

Association Sportive Germinoise

Après six mois d'un championnat écourté par l'épidémie du Coronavirus, nous sommes fiers des résultats obtenus par les différentes équipes de l'Association Sportive Germinoise.

Nos seniors au nombre de 18 se sont hissés au prix de beaucoup d'efforts et de combativité à la troisième place. Une belle réussite pour ces joueurs dont bon nombre n'avait pas joué depuis un an, voire plus.

Nos juniors n'ont pas démerité avec des résultats plus qu'encourageants. Ils sont actuellement 6 en U7 / 9, 15 en U 11, 12 en U13.

Nous avons également eu l'immense chance d'accueillir au sein du club 8 joueuses, des jeunes filles pleines de potentiel.

Nous espérons pour la rentrée 2020 une équipe de U15. Nous recrutons donc afin de compléter les U13 qui deviendront U15, ainsi que tous joueurs de bonne volonté même débutants.

En plus du confinement, nous empêchant de terminer le championnat mais également de continuer les entraînements et même de proposer des matches amicaux, cette année a été très compliquée à gérer.

Nous en profitons pour remercier très sincèrement tous ceux qui nous ont aidés, le comité des fêtes pour son prêt de barnum et ses conseils, ainsi que ceux qui nous ont soutenus en participant à nos manifestations : notre tombola qui a eu lieu le jour de la brocante de Saint Germain de la Coudre sous une pluie battante et notre marché de Noël sous des bourrasques de vent et de pluie.

Les rassemblements étant interdits actuellement, nous ferons un bilan de l'année 2019/2020 en septembre ainsi qu'une journée « Portes-ouvertes » dont nous communiquerons ultérieurement la date et les horaires.

Mais en attendant, pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

M. Franqueville Gérard au 06.89.47.17.38 (Président de l'A. S. Germinoise)



Les équipements sportifs et de loisirs



Le dernier né : le terrain de pétanque



Recensement des personnes âgées / vulnérables / isolées Demande d'inscription sur le registre nominatif confidentiel de la ville de Saint Germain de la Coudre

Ce registre a pour finalité de permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions auprès des personnes les plus fragiles et les plus vulnérables.

En prévision de périodes particulièrement difficiles pour les personnes vulnérables (fortes intempéries, canicule, épidémies ...), un registre est tenu en Mairie afin de localiser au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit par leur âge, leur handicap ou leur isolement.

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse précise :

N° de téléphone (fixe et portable) :

Situation – cocher la case :

- ◇ Personne âgée de 65 ans et plus
- ◇ Personne de + de 60 ans reconnue inapte au travail
- ◇ Personne adulte handicapée
- ◇ Autre :

Coordonnées de la personne intervenant régulièrement à domicile (nom, adresse, téléphone) et à quel titre :

Nom, adresse et téléphone de la ou des personne(s) à contacter en cas d'urgence (précisez la nature du lien) :

Nom et qualité de la tierce personne ayant effectué la demande (représentant légal, parent, voisin, médecin traitant, ...) :

Je demande à figurer sur le registre municipal afin d'être contacté(e) en cas de déclenchement par la Préfecture d'un plan d'alerte et d'urgence (canicule, épidémie, inondations, ...).

A Saint Germain de la Coudre, le

Signature(s)



*Document
à
déposer
à
la mairie
de
Saint Germain de
la Coudre*

État - civil

Moments de joie

Matisse MORELLE
11 janvier 2020

Maddy VIVET
16 février 2020

Carmen MEILLIAND
30 mars 2020

Antoine LESUEUR
3 juillet 2020



Moments de tristesse

Guy LAPORTE
71 ans
11 décembre 2019
Paris 16ème (75)

Yves ANDRÉ
75 ans
26 janvier 2020
Le Mans (72)

Isabelle BEAUFILS
46 ans
20 avril 2020
Tours (37)

Paul DUVAL
89 ans
13 août 2020
Bellême (61)

Hélène CHARTRAIN
94 ans
17 août 2020
Ceton (61)



Nécrologie

Né le 13 novembre 1930 à Avezé (72), Paul Duval s'est éteint le 13 août dernier après une longue maladie. Agriculteur à la ferme du Désert, il fût élu conseiller municipal le 21 mars 1959. Réélu en 1965 puis 1971, il devint maire de Saint-Germain-de-la-Coudre le 29 mars 1977 puis réélu à cette fonction en 1983, 1989 et 1995.

Pendant ces 24 années, l'habitat locatif se développa sur la commune avec la mise en place de partenariats avec les organismes sociaux départementaux que sont « Orne-Habitat » et « Le Logis Familial » pour la construction de logements locatifs Rue du stade, Rue des Coudriers et Place Pierre Veau en lieu et place de l' « Hôtel du Bon Laboureur ».

La création d'une école maternelle avec salle de motricité, la transformation du presbytère en mairie font partie des réalisations effectuées pendant ses mandats.

Le conseil municipal rend hommage à Paul Duval pour ces 42 années passées au service de la commune et des Saint-Germinoises et adresse ses sincères condoléances à sa famille.



Covid 19

Ne jetez pas vos masques sur la voie publique.

Mettez les dans les poubelles avec les ordures ménagères.

Ainsi vous serez respectueux de votre voisinage et des agents de la commune qui interviennent pour maintenir la propreté et la salubrité pour le bien-être de tous.

BULLETIN
TIRÉ À
620 EXEMPLAIRES

DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION
DANIÈLE MARY

COMITÉ
DE RÉDACTION

D. MARY
JF. CROUZILLARD
C. LA LOUZE
P. GUERIN
P. ROUSSEL
F. PAGA-GUERRA

Retenez ces dates ...

04 octobre : Loto organisé par Générations Mouvement

17 et 18 octobre : **Fête communale, Vide-greniers.**

Organisation par le Comité des Fêtes

Pour le bonheur de tous ...**Le tri sélectif, c'est jusqu'au bout !**

La commune dispose de plusieurs containers destinés au recyclage des déchets. Verres, plastiques, papiers, vêtements, et même piles électriques. Malheureusement, très régulièrement des déchets sont laissés au sol devant les containers. Abandonnés à ce stade, ils risquent de ne pas être recyclés. Merci de participer au tri sélectif, mais jusqu'au bout.

Les trottoirs ne sont pas faits pour les voitures !

Le stationnement des véhicules est à proscrire sur les trottoirs qui doivent conserver **une largeur accessible à tous de 1.40 m**. Le stationnement est toléré le temps de décharger des courses ou de déposer une personne à mobilité réduite. Soyez respectueux, il serait dommage que cet incivisme nous conduise à interdire systématiquement tout arrêt sur le trottoir. Il n'y a aucun droit prioritaire de stationnement, c'est le respect du voisinage qui doit primer.

N'oubliez pas ...

Que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 19 h 30,
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

**Horaires d'ouverture au public de la mairie**

Lundi de 14 h à 17 h,

Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Mercredi de 9 h à 12 h

Jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

☎ 02 33 83 24 41 📠 02 33 83 38 32

@ mairie.stgermaindelacoudre@wanadoo.fr

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.